

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-22
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**VALIDATION
DU
NOUVEAU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR
DE LA SALLE
MUNICIPALE
DE LOISIRS
DE "LA
GIRAILLE"**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey
GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 JANVIER
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 JANVIER
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 31 JAN 2024

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Castelnaudary est propriétaire de la salle de la Giraille située chemin des Fontanilles, dans l'enceinte du complexe sportif de la Giraille. La salle de la Giraille est actuellement mise à disposition des associations locales et des particuliers, résidents ou non de la commune, après établissement d'une convention particulière.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le règlement intérieur de la salle de loisirs de la Giraille, adopté par délibération n° 21 du 26 janvier 2009, afin d'en redéfinir les modalités de réservation.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature dudit règlement intérieur annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le règlement intérieur de la salle de loisirs de la Giraille.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **31 JAN. 2024**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **25 JAN. 2024**
Par publication le : **31 JAN. 2024**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le **31 JAN. 2024**
ID : 011-211100763-20240124-DB202422DB-DE

